



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

Pointe-à-Pitre, le 19 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DU CP AU CM2 MAIS SANS AUCUNE CONCERTATION !

À trois jours de la rentrée des vacances de carnaval, Madame la Rectrice de l'académie de Guadeloupe décide d'appliquer le décret du 12 février 2021, dans toutes les écoles élémentaires, du CP au CM2, rendant obligatoire le port du masque chirurgical ou masque grand public de catégorie 1, dès le lundi 22 février 2021.

Nous sommes bien conscients que la gestion de cette crise sanitaire est inédite et qu'il faille s'adapter à ses diverses évolutions, mais nous tenons à rappeler que les familles déjà bien éprouvées par les retombées psychologiques et économiques de cette pandémie doivent être accompagnées.

Comment voulez-vous qu'en si peu de temps ces familles, souvent défavorisées, s'organisent pour fournir 2 masques par jour à chacun de leur enfant ?

Encore une fois le personnel enseignant et plus particulièrement les directeurs des écoles seront en première ligne, dès le retour des vacances de carnaval, pour gérer les élèves arrivant sans masques ou avec des masques non conformes. Dans son courrier daté du 18 février 2021, Madame la Rectrice ne propose aucune solution pour permettre aux enseignants et directeurs de faire face à de telles éventualités.

Le SPEG rappelle que dans ce contexte de pandémie, qui s'est imposé à nous tous et qui est suffisamment anxiogène, il faut éviter de multiplier des situations de tensions dans les écoles primaires.

Le SPEG exige que l'administration rectorale et les collectivités locales s'organisent pour appliquer ce nouveau protocole sanitaire en fournissant des masques de catégorie 1, à tous les élèves du primaire de l'Académie Guadeloupe, à partir du lundi 22 février 2021 et ce, afin de garantir leurs retour en classe en toute sérénité.

Le conseil syndical du SPEG